



L'environnement et la biodiversité parmi les préoccupations des AOP franc-comtoises

Claire HACQUIN

Mardi 19 novembre 2019 - Laviron

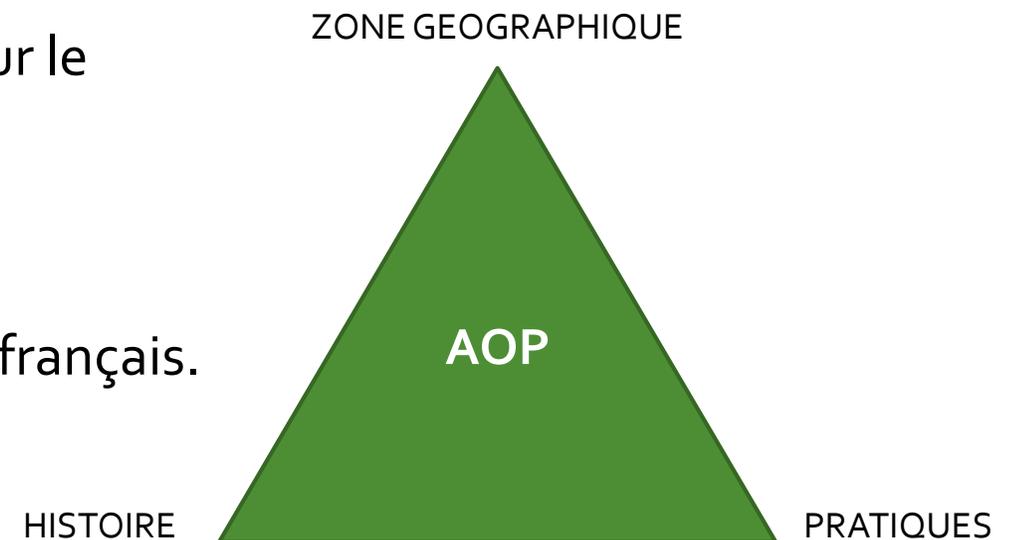
Union Régionale des Fromages d'Appellation Comtois





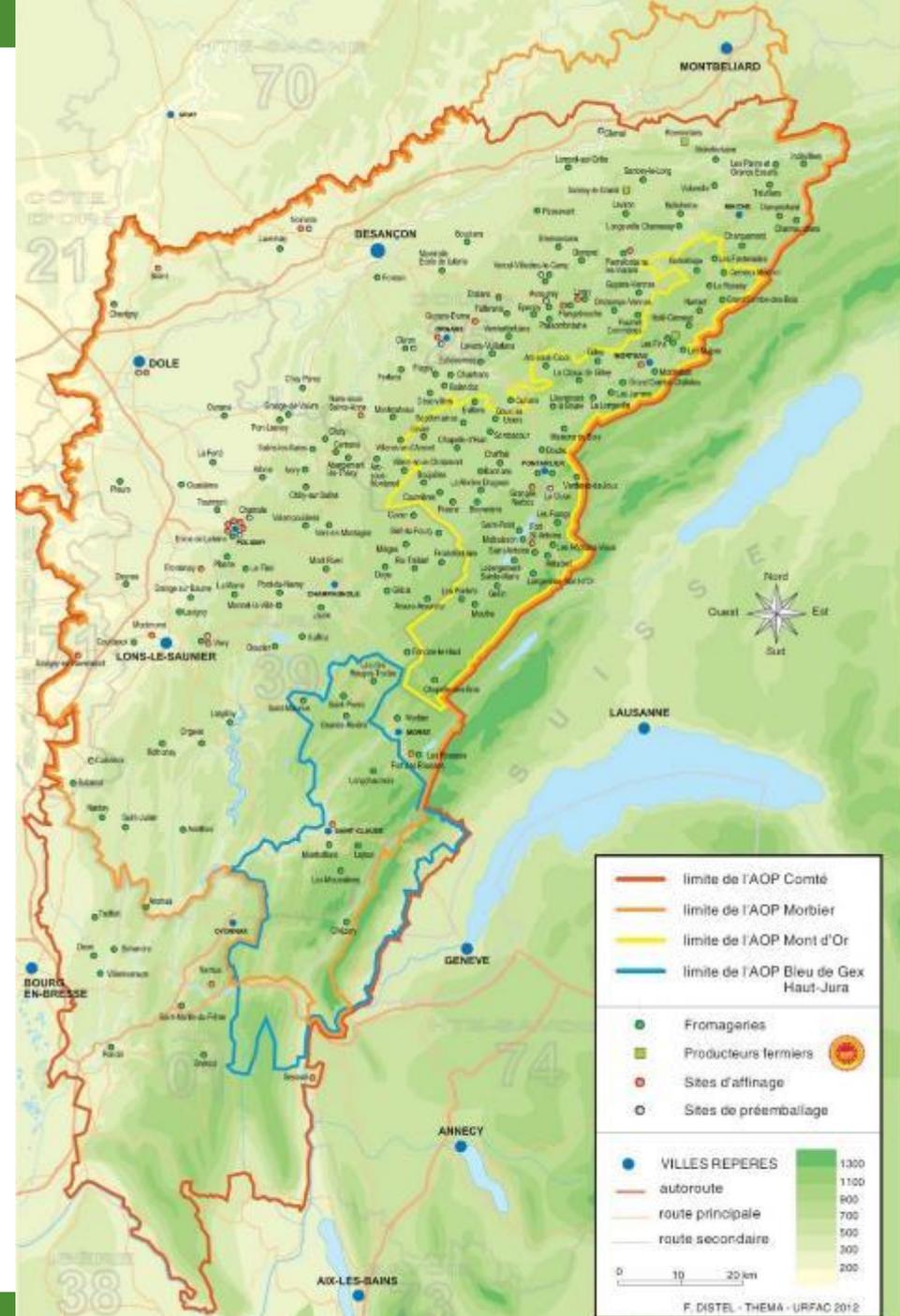
Qu'est-ce qu'une AOP ?

- Une AOP (Appellation d'Origine Protégée) désigne un produit fabriqué selon un savoir-faire reconnu dans une zone géographique précise.
- Toutes les étapes de fabrication doivent avoir lieu sur le territoire : production, transformation, élaboration.
- Pour l'AOP, le terroir est le concept-clé.
- Aujourd'hui, 50 AOP laitières valorisent le territoire français.



Un territoire commun aux 4 AOP : le Massif Jurassien

- **2545 exploitations agricoles** productrices de lait pour 1,2 ou 3 des AOP
- **161 sites de fabrication**
- **13 entreprises** spécialisées dans l'affinage de Comté
- **14 000 emplois**, directs et indirects





Le Comté



- **2474 exploitations agricoles** productrices de lait à Comté
- **150 fruitières**
- Pâte pressée cuite
- 400 litres de lait pour une meule de 40 kg
- Production de **64 000 T/an**, soit 1 600 000 meules
- Affinage **4 mois minimum** (et jusqu'à ... 36 ou +)
- AOC depuis 1958 / AOP depuis 1996





Le Morbier

- **2033 exploitations agricoles** productrices de lait
- **46 ateliers de fabrication** dont 5 fermiers
- Pâte pressée non cuite
- 60 à 70 litres de lait pour une meule de 7 kg
- Production de **11 800 T/an**
- Affinage **45 jours minimum**
- AOC depuis 2000/ AOP depuis 2002





Le Mont d'Or



- **508 exploitations agricoles** productrices de lait
- **10 ateliers de fabrication** dont 1 fermier
- Pâte molle non cuite, légèrement pressée
- Poids (boîte comprise) : 480g à 3,2 kg
- Production de **5 000 T/an**
- Affinage **21 jours minimum**
- AOC depuis 1981/ AOP depuis 1996



Le Bleu de Gex Haut-Jura

- **43 exploitations agricoles** productrices de lait
- **4 ateliers de fabrication**
- Pâte persillée non cuite non pressée
- Meules de **6 à 9 kg**
- Production de **500 T/an**
- Affinage **21 jours minimum**
- AOC depuis 1977/ AOP depuis 1996





Des cahiers des charges strictes

- Pour chaque AOP, l'ensemble des conditions de production et d'affinage sont inscrites dans des cahiers des charges.
- **Mesures emblématiques :**
 - Race Montbéliarde ou Simmental
 - 100 % Lait Cru
 - Foin / Regain / Pâtture / Pas d'ensilage
 - Concentré limité à 1800 kg/VL
 - Productivité par hectare (L de lait / ha)
 - Transformation tous les jours

Le rôle de l'URFAC

Chaque AOP est dirigée par un ODG.

Des missions communes aux 4 AOP ...

- Contrôle (interne, externe)
- Sanitaire
- Environnement
- Communication (SIA, ...)

Union Régionale des Fromages d'Appellation Comtois



Evaluer l'impact des pratiques agricoles
sur le territoire grâce au projet BiodivAOP

Le contexte du projet BiodivAOP

- ✓ Des filières AOP soucieuses du milieu naturel
- ✓ Des associations de défense de l'environnement actives et critiques
- ✓ Un regard de la société sur l'élevage qui change

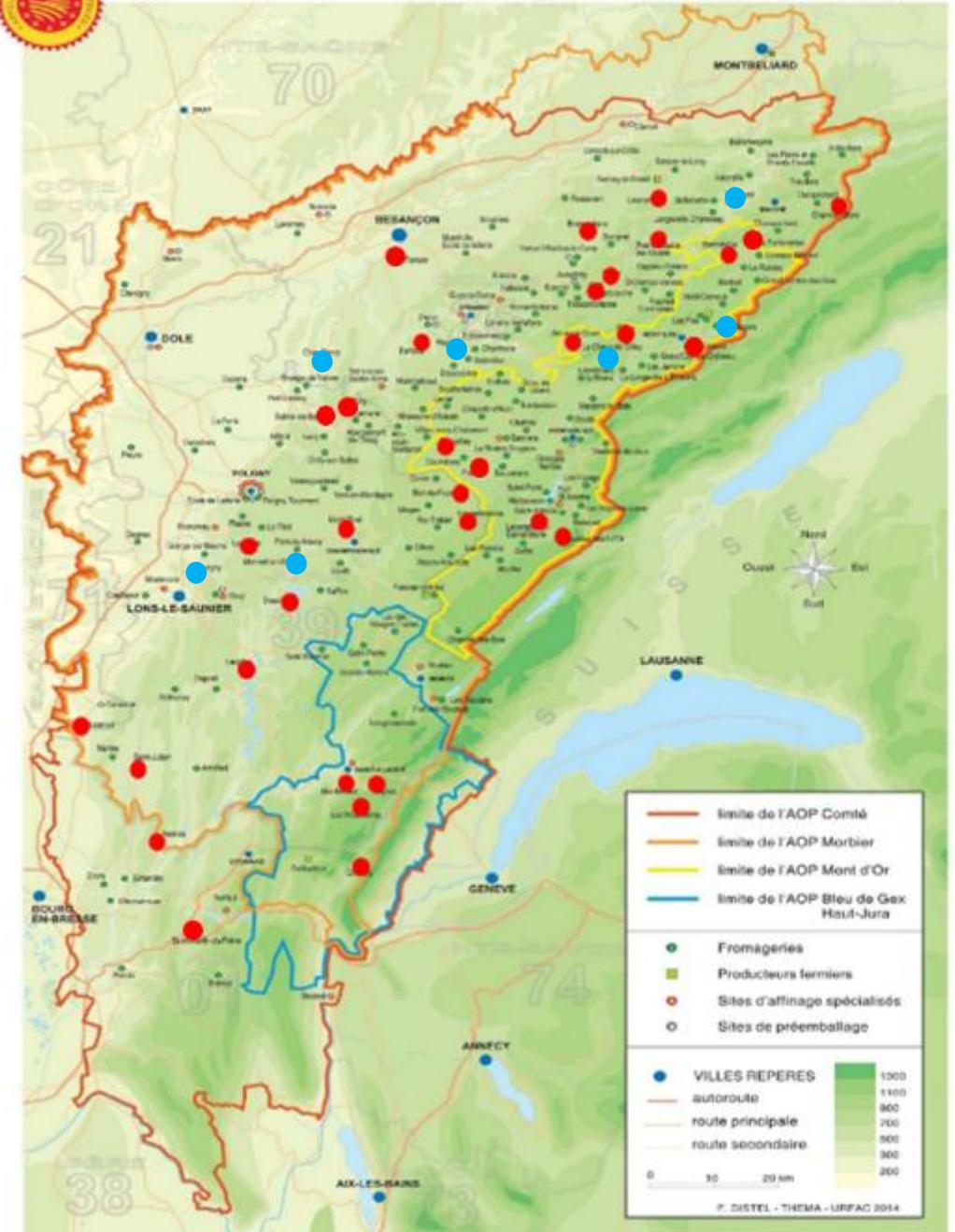
Mise en place d'un **projet mobilisateur** pour permettre aux filières et aux producteurs :

- De « reprendre la main » sur le discours environnement
- De **valoriser les bonnes pratiques existantes**
- De prendre conscience de **l'impact des pratiques agricoles sur le milieu**



Les fruitières impliquées

- **2015** : mise en place du projet dans le Haut-Doubs
- **2016** : 7 fruitières
- **2017** : 9 fruitières
- **2018** : 12 fruitières
- **2019** : 12 fruitières engagées dans le projet



La méthode Biotex

Méthode d'évaluation de la **biodiversité ordinaire** d'un territoire à l'aide d'**indicateurs** :

- La mosaïque paysagère
- La densité des éléments agroécologiques (arbres, haies, ...)
- La gestion des IAE
- La gestion des cultures
- La proportion de prairies permanentes

Etude menée sur 3 exploitations par fruitière : étude des parcelles et du fonctionnement des systèmes



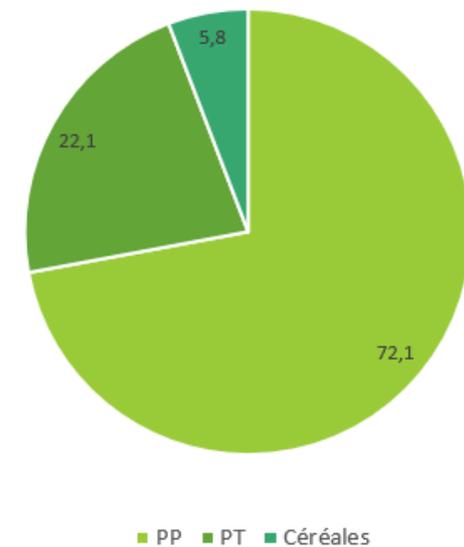
Occupation du sol

SAU totale des exploitations de la fruitière **930 ha.**

72% des surfaces du territoire sont en prairies permanentes :

- Favorable au développement d'une diversité d'espèces
- Durabilité des sols et qualité de l'eau
- Rôle de régulation : stockage du carbone
- Rôle esthétique

Occupation du sol





Les prairies et leur utilisation

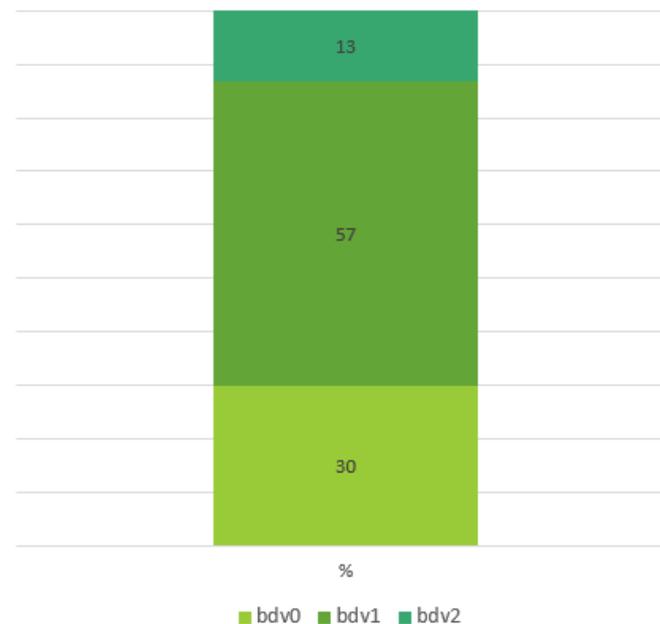
Date de fauche différente entre

- Foin séché en grange : 1^{er} – 15 mai
 - Fauches précoces (mais pas sur toute la surface)
 - Sélection de la flore
- Balles rondes : fin mai – début juin

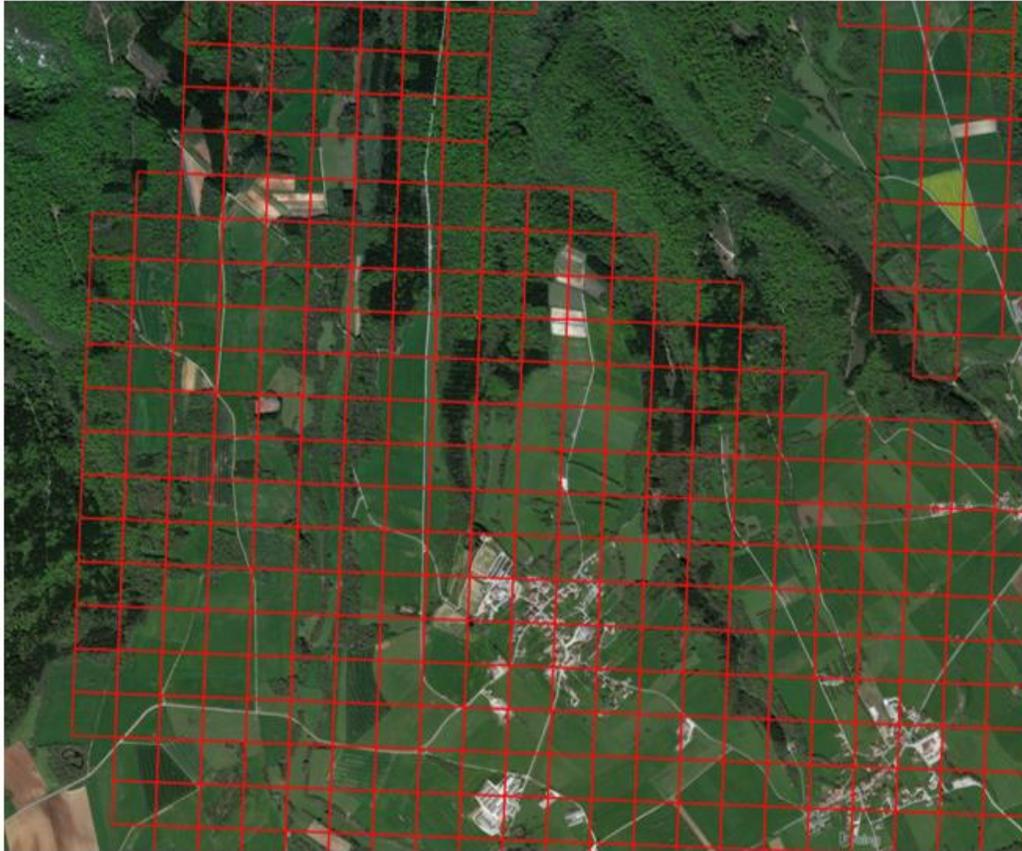
Aussi influencée par

- ✓ L'**altitude** : 400-600m
- ✓ La **météo**

Potentiel de biodiversité des prairies



Organisation des éléments du paysage



1. On place une grille de carreaux de 6 ha sur le territoire.
 2. On compte ceux où il n'y a aucune haie, lisière de forêt, bosquet.
 3. Sur cette grille, **90%** des carreaux de l'espace agricole contiennent un élément du paysage.
- **Très bonne densité : peu de rupture dans la continuité écologique des paysages**



Taille interdite du 1^{er} avril au 31 juillet
A éviter du 15 mars au 1^{er} septembre

Union Régionale des Fromages d'Appellation Comtois

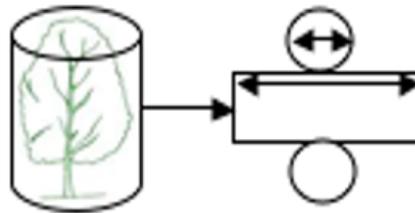


Organisation des éléments du paysage

Surface en biodiversité développée = Surface d'accueil de la biodiversité des haies, des lisières de forêt, des arbres isolés, des bosquets, et de la surface en prairie permanente

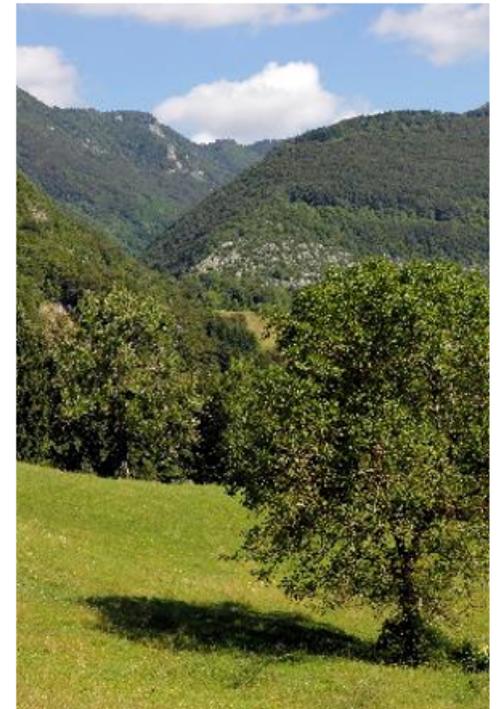
Un arbre = un cylindre

Une haie = un pavé



On compare avec la SAU des exploitations :

1 ha de SAU favorise entre 0,6 et 1,1 ha de biodiversité (hors STH).



Restitution des résultats



Organisation de **réunions de restitution** en présence :

- Des producteurs de la fruitière
- D'une association environnementale
- De Pascal Bérion, professeur de géographie à l'Université de Franche-Comté
- D'un représentant de la Chambre d'Agriculture
- D'un professionnel du CIGC / de l'URFAC





Actions « sur le terrain »

- 2017-2018 : Réimplantation de 800m de haies, en coopération avec l'association **France Nature Environnement**, chez un producteur d'Arc-sous-Cicon.
- Autres projets de **réimplantation de haies** dans des exploitations
- 2018 : Organisation d'une sortie « Oiseaux » avec les producteurs d'une fruitière et le PNR Haut-Jura
- 2018 : Partenariat avec un producteur pour la **prise en compte du castor** dans ses pratiques agricoles

Sensibiliser les producteurs à la faune, la flore et les paysages de leur territoire



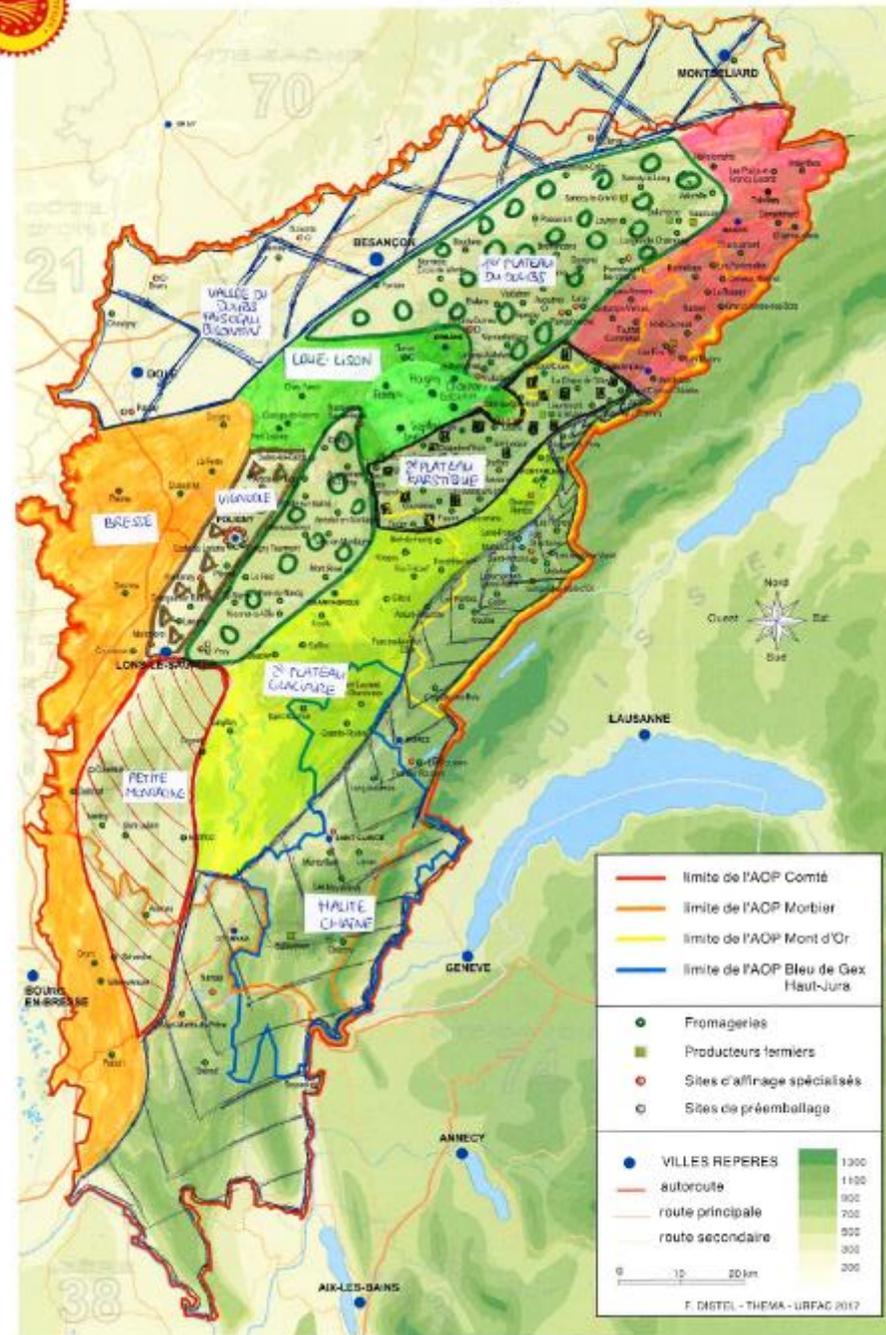
AGIR pour la
BIODIVERSITÉ





Délimitation du territoire

- Grâce au travail d'un géographe, découpage de la zone AOP en 10 zones aux caractéristiques identiques (géologie, pédologie, paysage, ...)
- Etude du territoire et détermination des espèces caractéristiques de chaque milieu (mammifères, oiseaux, insectes, amphibiens, et flore)



1er essai pour le territoire « Loue-Lison »

- Finalisation du poster pour juillet 2019
- Environ 250 producteurs touchés, 10 ateliers

- Organisation d'une **réunion de lancement** le 4 décembre 2019 avec plusieurs interventions :
 - Connaissances et usages des eaux karstiques : enjeux globaux, locaux et transverses (*UFC*)
 - Agriculture et gestion des effluents en système karstique (*Chambre d'agriculture*)
 - Comment prendre en compte la biodiversité dans les pratiques agricoles ? (*Syndicat Mixte Haut Doubs Haute Loue*)



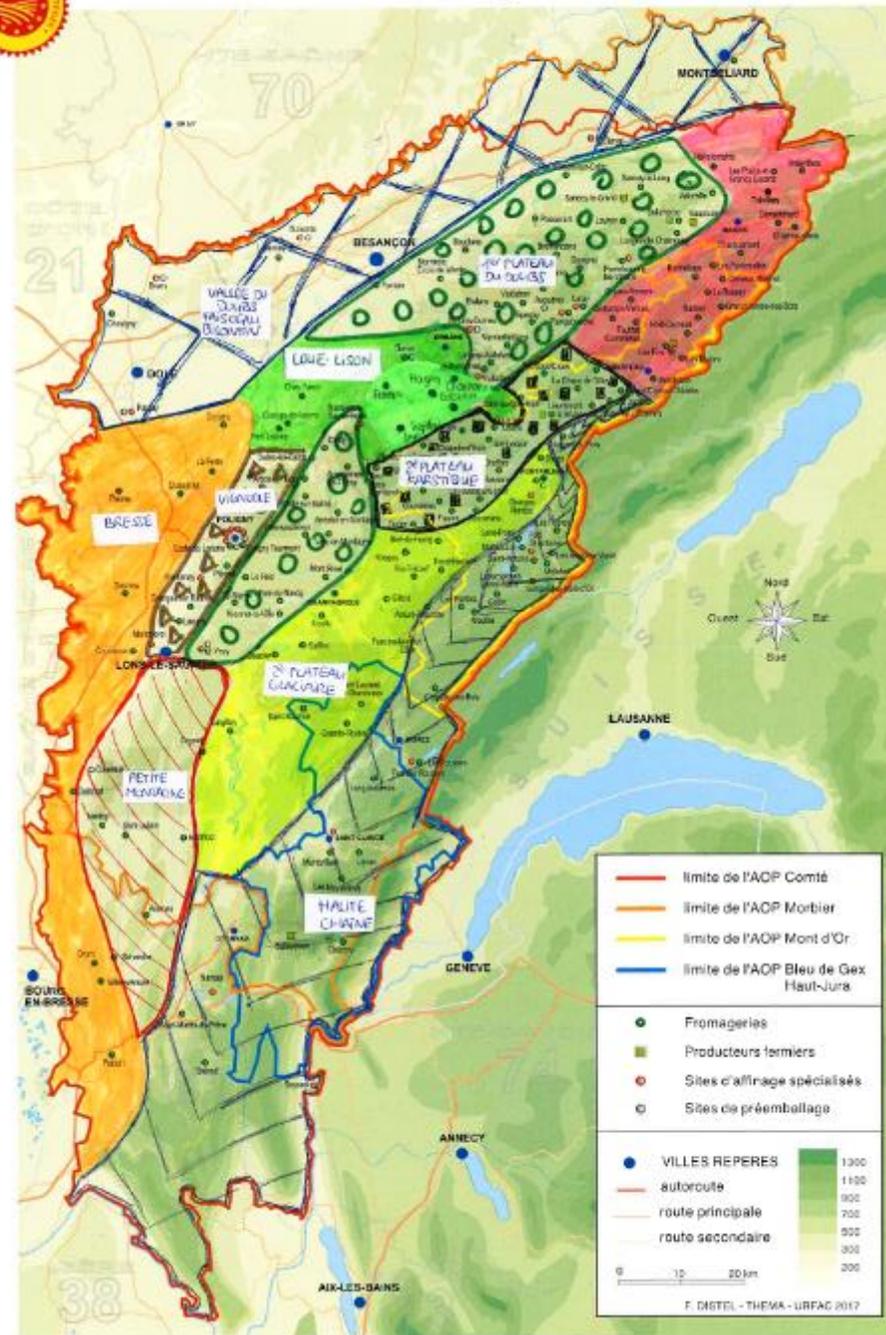
Un deuxième poster pour 2019

- Automne – Hiver 2019 : représentation de la zone « 1ers plateaux du Doubs »
- Plus de 500 producteurs concernés
- De nouveaux acteurs avec qui travailler et échanger

Et pour la suite ?



Poursuite du projet dépend des financements !

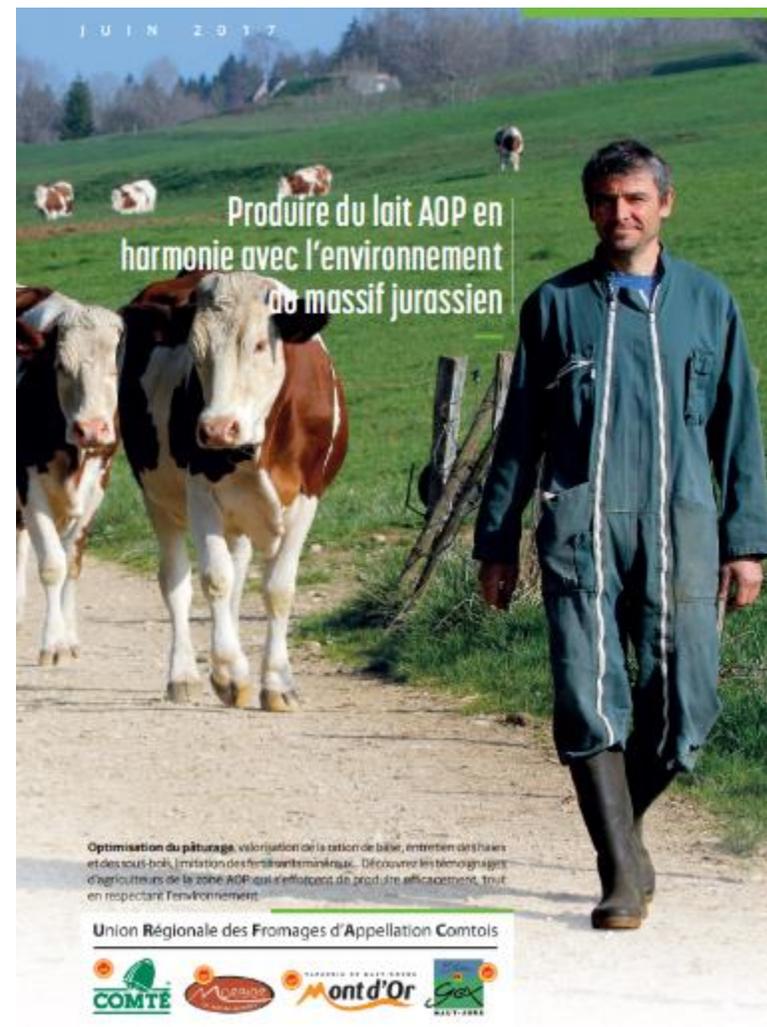


Des actions fédérées depuis 2015 ...

- Plaquettes sur les bonnes pratiques d'élevage
- Bilans carbone pour 50 exploitations

L'URFAC est aussi présente pour :

- Concours des prairies fleuries
- Débat Public organisé par FNE
- Comités de pilotage (agroécologie, restauration de sites naturels en lien avec l'agriculture AOP, ...)
- Autres évènements des filières (Coulée du Mont d'Or)



Les cahiers des charges et l'environnement : l'exemple du Comté



L'environnement, une des priorités des AOP

- Les cahiers des charges des AOP peuvent être modifiés pour améliorer la qualité et renforcer les liens au terroir.
- Les AOP s'inscrivent dans une démarche de développement durable :
 - Vitalité économique et création d'emploi
 - Maintien de la biodiversité grâce au pâturage et au recours à des races de vaches locales
 - Impact positif sur l'entretien des paysages
 - Innovations pour réduire l'impact sur l'environnement
- **2016** : réouverture du cahier des charges de l'AOP Comté

Préserver le **pâturage** et la **biodiversité des prairies** :

- Minimum 1,3 ha d'herbe / VL
- 50 ares de SF dans 1,5 km à la ronde autour du point de traite (entrée parcelle)
- Minimum 5 espèces dans les prairies temporaires
- Prairies permanentes = 50% de la surface fourragère
- Fertilisation azotée plafonnée à la parcelle
- Meilleure gestion des effluents d'élevage
- Pas de taille des haies du 1^{er} avril au 1^{er} août

Préserver l'**environnement** :

- Boues de STEP interdites
- Interdiction de la destruction chimique des prairies



MERCI!

